

# CHUZELLES

## informations



Septembre – octobre 2006

n° 86

### Le mot du maire....



Le 21 octobre 2006, de nombreux chuzellois sont retournés à l'école communale répondant à l'invitation de la municipalité, des enfants et des enseignants.

Outre les personnalités, les anciens, directeurs de l'école, élus et élèves avaient également été conviés pour accompagner les enfants dans cette « porte ouverte » et inauguration de l'extension du groupe scolaire. Tous ont pu constater la mise à disposition de nouveaux locaux dans un environnement de qualité, afin de permettre à nos enfants de recevoir un enseignement et une éducation dans d'excellentes conditions. Remerciements à tous ceux et celles qui ont aidé ou participé au succès de l'inauguration de l'extension de l'école élémentaire.

Quelques explications complémentaires sur les propos tenus par Monsieur le Sous-Préfet, quant aux remerciements à la commune de Chuzelles pour sa solidarité envers les départements de la Loire et de la Haute-Loire. En effet, suite à la réunion du 29 septembre 2006 sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet, suivie des engagements pris par GRT GAZ afin de répondre aux questions posées, le conseil municipal a émis un avis favorable au passage d'une canalisation de transport de gaz naturel sur la commune. La décision de Chuzelles permettra à la région stéphanoise de renforcer son réseau de gaz naturel sans retard.

L'enquête publique concernant la canalisation de transport de Gaz est en cours. Un dossier est consultable en mairie et le commissaire enquêteur sera présent à Chuzelles durant 2 demi-journées.

Un autre dossier, concernant le ruisseau de l'ABEREAU (le Bief), est également consultable en mairie. Ce rapport d'études géomorphologiques et de ruissellement du bassin servira de base de travail aux communes et au syndicat des 4 vallées en vue d'engager des travaux et de déterminer des priorités pour les années à venir.

L'association PARFER a organisé le 5 octobre 2006 à Chaponnay, un conseil municipal extraordinaire, avec une séance élargie à toutes les communes adhérentes de l'est et du sud lyonnais, afin d'appuyer très spectaculairement, la demande de repousser le projet fret ferroviaire le long de la ligne à grande vitesse existante.

Vos élus avec ceux de la vallée de la Sévenne et la C.A.P.V. ont programmé une étude sur la petite enfance (-3ans) afin de définir l'évolution des besoins ainsi que les moyens nécessaires pour répondre aux demandes dans notre bassin de vie.

Nous devons être prudents dans ce domaine, car aujourd'hui les aides de la C.A.F. sont intéressantes, mais demain ? Les communes devront assurer le fonctionnement après l'investissement et surtout trouver un juste équilibre avec les nombreuses assistantes maternelles qui apportent journallement un service aux familles.

Enfin j'aurai le plaisir de vous retrouver à la cérémonie du 11 novembre à 10 heures 30 devant le monument aux morts.





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2006

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, NAVARRO,  
Mmes : AURIC, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

**ABSENT :** G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** A. GODET

La séance est ouverte à 20H15

### Approbation compte-rendu du conseil municipal du 25 aout 2006 :

Dans la délibération n°41 relative aux tarifs repas au restaurant scolaire, il y a lieu de lire « Après discussion, il est proposé d'appliquer un pourcentage d'augmentation de 3 % par rapport au prix du ticket de l'année scolaire 2005-2006 qui était de 3.38 € soit 3.48 € pour l'année scolaire 2006-2007. »

Ce compte-rendu est approuvé par 11 voix POUR et 3 abstentions.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés par délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

### Délibération : taxe Engagement National pour le Logement (E.N.L.) :

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour car dans l'attente de plus de précisions dès la parution du décret.

## ◆ DELIBERATIONS

### N°45 : Tarifs de la garderie municipale :

Suite à la reprise de la gestion de la garderie par la commune, il y a lieu de fixer les tarifs qui seront appliqués ;

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions émises par les élu(e)s en charge de ce dossier et qui sont les suivantes :

Le matin :

- 7h30 à 8h20 : 1.50 €

L'après-midi :

- 16h30 à 17h30 : 1.50 €
- 17h30 à 18h30 : 1.50 €
- Le vendredi 17h30 à 18h00 : 1.00 €

Tout dépassement d'horaire après 18h30 les lundi, mardi et jeudi et après 18h00 le vendredi sera facturé : 3.00 €

### N°46 : Création de l'agence pour la réussite éducative (G.I.P.) :

La loi de cohésion sociale du 19 janvier 2005 (dite loi Borloo) précise en son article 128 que les dispositifs de la réussite éducative mènent des actions d'accompagnement au profit des élèves du premier et du second degré et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.

Ils sont mis en œuvre dès la maternelle et s'adressent prioritairement aux enfants situés en zone urbaine sensible, ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Les enfants et les familles de toutes les communes de l'agglomération peuvent donc être concernés par ce dispositif.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal trouvent la proposition très intéressante, mais à ce jour la commune n'a pas de besoin immédiat, elle sait que cet outil existe et elle l'utilisera si nécessaire.



Les membres présents émettent à l'unanimité un avis défavorable.

**N°47 : PARFER : Délocalisation du conseil municipal du 05 octobre 2006 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune participera à un Conseil Municipal Extraordinaire élargi, regroupant un certain nombre de communes membres de PARFER.

Pour des raisons de sécurité, ce Conseil Municipal se tiendra le jeudi 05 octobre 2006 à partir de 20h00 à l'espace Lino Ventura, sise rue des Fontaines, 69970 CHAPONNAY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délocalisation de la salle du Conseil Municipal à l'Espace Lino Ventura pour la séance du jeudi 05 octobre 2006.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- de prendre acte de la délocalisation de la salle du Conseil Municipal à l'Espace Lino Ventura, sise Rue des Fontaines, 69970 CHAPONNAY, pour la séance du jeudi 05 octobre 2006.
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente délibération.
- de nommer :
  - . Raymond DURAND, Maire de CHAPONNAY, rapporteur de séance ;
  - . Paul SERRES, Maire de MIONS et Robert LAJOUS, 1<sup>er</sup> Adjoint de JONAGE, secrétaires de séance ;
  - . Nicolas VARIGNY, Gestionnaire de PARFER, auxiliaire adjoint aux secrétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

**N°48 : Assainissement : transfert de la compétence à la C.A.P.V. :**

Une étude a été réalisée au cours des derniers mois sur un éventuel transfert à la CAPV de la compétence assainissement collectif.

Cette étude a montré que le transfert de la compétence « assainissement collectif » ainsi que la compétence « gestion des réseaux d'eaux pluviales » représentait des enjeux importants pour le territoire de la CAPV.

Face à ces enjeux la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois souhaite disposer de l'intégralité de la compétence assainissement : assainissement collectif et assainissement non collectif.

La prise en compte de la compétence assainissement non collectif est en cours.

Le conseil municipal :

Vu l'exposé de motifs ci-dessus,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°2001-11078 portant extension de périmètre et transformation du District Urbain de l'Agglomération Viennoise en Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Vu les articles L5211-17, L5216-5 et L5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 septembre 2006 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération du pays viennois demande l'extension des compétences facultatives aux compétences « assainissement collectif » et « gestion des réseaux d'eaux pluviales »,

Après délibération, à l'unanimité :

- accepte l'extension des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois aux compétences « assainissement collectif » et « gestion des réseaux d'eaux pluviales » au 1<sup>er</sup> janvier 2007,
- demande à Monsieur le Préfet de compléter l'article 11 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois en ajoutant les compétences « assainissement collectif » et « gestion des réseaux d'eaux pluviales »,
- autorise le maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

◆ **COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :**

**Réunion pour la répartition des salles communales avec les associations :**

Cette réunion a eu lieu le 13 septembre 2006.

2 associations ont formulé des demandes d'occupation des salles des Balmes et de la Sévenne, une réponse favorable leur sera adressée.

Dernièrement, l'Ecole de Musique a formulé une demande de salles en raison de travaux à Seyssuel, un courrier lui sera adressé dès que des réponses pourront être trouvées (notamment lieu de stockage de matériel).

Suite aux travaux, un réexamen des salles communales attribuées s'impose.

Il y a lieu de libérer le local de l'église en vu des travaux de chauffage. Une rencontre avec les associations utilisatrices de ce local sera organisée rapidement afin de gérer au mieux le matériel déposé.



### CAPV : Commission « voirie » :

Une prochaine réunion devant avoir lieu début octobre, il est demandé aux membres présents de faire part d'observations éventuelles à ce sujet :

- Il est signalé que lors des travaux de reprofilage, montée de Thiers, un manque de signalisation a été constaté.

- En ce qui concerne le balayage des graviers sur la route des Martinières, celui-ci sera effectué prochainement (un délai de 15 jours est nécessaire entre la mise en place et le balayage).

### ◆ DIVERS DOSSIERS :

#### Canalisation transport Gaz :

Le projet de Déclaration d'Utilité Publique relatif à la canalisation de gaz Les Haies-Serpaize a fait l'objet d'un examen conjoint au cours d'une réunion, qui s'est déroulée le 7 avril 2006 à la Préfecture du Rhône. Préalablement consultées, concernant les travaux de construction de cette canalisation et la mise en comptabilité des documents d'urbanismes municipaux, les communes concernées ont émis un avis favorable à l'exception de celle de Chuzelles.

Afin de faire le point de la procédure et d'apporter aux participants toutes précisions concernant la finalité et l'impact de ce projet, une réunion aura lieu le vendredi 29 septembre 2006 à 10h00 à la Sous-Préfecture de Vienne.

#### Statistiques SAMU pour l'année 2005 :

Un état a été transmis en Mairie pour la première fois.

#### Centre de Loisirs :

Le 13 septembre, une réunion s'est tenue en Mairie avec des représentants des communes de Serpaize et Luzinay, Monsieur CHALLAL de la C.A.P.V. et 9 personnes du centre de loisirs. Cette rencontre avait lieu à la demande du centre.

Ils nous ont fait part des remarques suivantes :

- ils auraient besoin de l'ensemble de l'appartement communal que nous mettons à leur disposition, car le volume de matériel est très important et ne tiendra certainement pas ;
- ils souhaiteraient que la convention précise les clauses et le montant d'attribution des subventions ;
- ils regrettent de ne pouvoir accueillir plus de 25 enfants de - 6 ans dans la maternelle et devront faire des choix car les demandes sont nombreuses. Ils s'interrogent sur les critères à retenir (les premiers inscrits ?, 6 par commune ?, etc.... ?).

### Travaux assainissement :

Présentation du nouveau tracé de l'assainissement collectif Luzinay/Villette-de-Vienne/Chuzelles.

Un contact sera pris directement avec les propriétaires chuzellois concernés.

### Restaurant scolaire :

Les membres du Conseil sont appelés à engager une réflexion sur le nombre croissant d'enfants au restaurant scolaire et sur les critères à retenir en cas de dépassement des effectifs autorisés.

### Divers :

- la journée nettoyage de la commune aura lieu le samedi matin 23 septembre.

- Vente bureaux : la vente d'anciens bureaux de l'école aura lieu le 23 septembre en Mairie.

### Réunions - invitations :

- ✓ Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres de formations supplétives : 25 septembre à 18h00 aux Monuments aux Morts de Vienne.
- ✓ SYSTEPUR : réunion 04 octobre à 18h00 à Reventin-Vaugris
- ✓ CAPV : comité de pilotage étude foncière : 11 octobre à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le treize octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2006

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, NAVARRO,  
Mmes : CARRET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER.

**EXCUSES :** A.CASTRO donne pouvoir à G.NAVARRO  
A.GODET donne pouvoir à M. MOREL  
E. AURIC donne pouvoir à P.ALLARD  
M.T.ODRAT donne pouvoir à A. SYLVAIN  
R. PRAS

**ABSENT :** G. DI RUZZA

**SECRETAIRE :** M.MOREL

La séance est ouverte à 20H00

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ◆ DELIBERATIONS

#### N°49 : Canalisation de transport de gaz naturel SERPAIZE-LES HAIES :

Tout d'abord, il faut rappeler que le gaz est utile pour le développement de nos communes. Toutefois, la canalisation de transport ne permet malheureusement pas la desserte en distribution des quartiers de Pauphile et Boussole.

Lors du conseil municipal du 29 mars 2006, le dossier sur la canalisation de transport de gaz naturel Serpaize-Les Haies a été évoqué.

Une première réunion avait eu lieu à l'initiative de la municipalité le 15 février 2006 en mairie pour informer les personnes concernées par le passage de cette canalisation.

Une deuxième réunion a eu lieu le 16 mars 2006 au Mille-Club à l'initiative de Gaz de France.

Au vu du dossier et après débat les personnes présentes au conseil municipal du 29 mars 2006 avaient émis un avis défavorable transmis à la DRIRE (non utilisation d'une servitude existante, érosion quartier des Brosses, falaise sur la R.D.123, zone urbanisée le long de la R.N.7...).

Le 29 septembre 2006 une réunion s'est tenue en Sous-préfecture sous la présidence de Monsieur le Sous-préfet, en présence de Monsieur le maire de Chuzelles, de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe de Chuzelles, de 3 représentants de Gaz de France, de 2 représentants de la DRIRE et d'une représentante de la D.D.E. de Vienne.

Il ressort de cette réunion que Gaz de France s'est engagé par courrier du 6 octobre 2006 :

- ✓ d'épaissir la canalisation dans le secteur de Pauphile.
- Il est rappelé par ailleurs que ce chantier est soumis à la loi sur l'eau, que des études de sols seront faites.
- ✓ Les servitudes de passage se négocieront à l'amiable et les indemnités se feront selon les zones du POS (NC - ND - NB etc.....).
- ✓ Si ce projet impacte une zone d'installation d'ERP (établissements recevant du public), Gaz de France s'engage à mettre en œuvre les mesures appropriées. Ce cas de figure peut se présenter au niveau de la CAPV.



- ✓ Gaz de France s'oblige à ce que tous leurs engagements soient écrits et visés par la Sous-préfecture.

Gaz de France s'engage dans certaines zones :

- à mettre une canalisation en sur profondeur,
- à mettre en place des drains (sources)
- à mettre en place des méthodes esthétiques de retenue de terre et de soigner la végétalisation.

G.R.T. Gaz, pour cela, communiquera le détail de la technique employée pour retenir les terres, les roches et la revégétalisation des versants abrupts.

Les élus demandent que les techniques et le volet paysager soient étudiés finement et soignés pour garder l'aspect naturel de la vallée de Leveau au milieu des Balmes Viennoises ; à prendre également en considération le croisement avec un projet de réseaux gravitaires d'eaux usées dans la Vallée de Leveau le long de la rivière La Sévenne..

La commune demande que les secteurs urbanisés traversés par cette canalisation puissent bénéficier de la distribution de Gaz de France.

L'enquête publique aura lieu du 30 octobre au 30 novembre 2006. Un registre sera à disposition du public en mairie.

Le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie de Chuzelles les vendredi 3 novembre 2006 de 16h30 à 18h15 et mercredi 22 novembre 2006 de 10h à 11h30.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à nouveau compte-tenu de ces nouveaux éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions par 8 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre.

#### **N°50 : Modification des statuts du syndicat hydraulique des 4 vallées :**

Le syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Dauphiné propose à ses communes membres de modifier les statuts en vigueur et notamment d'inclure la transformation en syndicat à la carte.

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2610 du 19 mars 1975,  
Vu les articles L5212-1 à L5212-5 du code général des collectivités territoriales et L5211-5-1 sur les statuts des EPCI, institué par la loi n°2004-809 du 13 août 2004,  
Vu l'article 5212-16 du CGCT portant adhésion d'une commune à un syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci,  
Vu les articles L5211-17 et L5211-5 du CGCT portant modifications relatives aux compétences,  
Il a été jugé utile de revoir les statuts pour la transformation en syndicat à la carte au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **N°51 : SAFER (ACHAT PARCELLES) :**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°20 du 26 mars 2004 relative à l'achat de parcelles de terrain situées aux Serpaizières appartenant à la SAFER.

Il est rappelé qu'avec le Syndicat Hydraulique des 4 Vallées, au titre de la protection de terrains dans une zone humide et de sauvegarde du caractère naturel du secteur, il avait été décidé d'exercer le droit de préemption lors de la mise en vente du terrain à l'époque et que c'est la commune qui préemptait, en lieu et place du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées.

Compte-tenu que l'acquisition n'a pas été effective, il convient de délibérer à nouveau afin de réactualiser le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir de la SAFER Rhône-Alpes les parcelles B324 et B325 aux Serpaizières Est à Chuzelles, d'une superficie de 64 a 49 ca, moyennant le prix principal de 2 000 euros calculé à la date du 31 décembre 2006. Ce prix est réajustable en fonction de la date d'encaissement effectif des fonds à la SAFER selon les modalités suivantes : toute somme au-delà du 31 décembre 2006 sera productive d'intérêts au taux de 6 % l'an.
- mandate Monsieur le maire pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat et de l'acte authentique avec la SAFER Rhône-Alpes.
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

#### **N°52 : Assainissement : conventions avec les communes voisines :**

Compte-tenu du transfert de la compétence assainissement à la C.A.P.V. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tous les contrats et toutes les conventions en cours dans les communes seront reprises par la C.A.P.V.

Pour Chuzelles, les conventions signées avec Seyssuel et Communay sont concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.



**◆ COMPTES RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :**

**SCOT - Schéma de Cohérence Territorial :**

Le maire remet aux conseillers municipaux une plaquette d'information éditée par le SCOT faisant état du travail accompli lors du diagnostic 2006, et précise que le travail se poursuit avec la préparation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le SCOT est un document intercommunal de planification visant à définir et à coordonner les objectifs des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, d'environnement...

Le SCOT est avant tout un document d'orientation stratégique. Son but est d'anticiper les évolutions du territoire à moyen et long terme (15-20 ans).

**CAPV :**

**Voirie :**

Elaboration du programme d'investissement 2007.

**Transport :**

Un bilan de la rentrée 2006 a été fait ; celle-ci s'est bien passée.

La C.A.P.V. répond par écrit à toutes les demandes concernant les manques ou imperfections.

Tous les transporteurs sous contrats étaient représentés ainsi que de nombreux établissements scolaires.

**◆ DIVERS DOSSIERS :**

**Comité des Fêtes :**

- Le marché de Noël aura lieu le 2 décembre 2006. Le comité demande à la commune de financer le spectacle. La commune propose le même budget que l'année dernière.

- le comité des fêtes demande à être partie prenante dans l'organisation du festival, mais la commune émet un avis défavorable.

**A.F.R. :**

Un tournoi de ping-pong est organisé le 12 novembre 2006. L'utilisation d'un matériel communal s'avère nécessaire. Une réponse favorable leur est faite.

**A.D.S.L. :**

Une pétition des habitants du quartier de Thiers a été adressée en mairie. Ils demandent à ce que des solutions soient trouvées rapidement afin de pouvoir bénéficier de l'ADSL.

La commune se rapprochera de la C.A.P.V. pour réexaminer si de nouvelles solutions sont possibles.

**O.N.F. :**

Un rapport d'expertise des arbres remarquables publics de la commune a été adressé à la mairie par l'O.N.F. Au vu du résultat, des arbres ont dû être immédiatement abattus.

**Réunions - invitations :**

- commission urbanisme : prochaine réunion le 30 octobre 2006 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON

# L'agrandissement du groupe scolaire

## Aménagement intérieur

TOTAL : 754 m<sup>2</sup>



### A l'étage :

✍ 2 salles de classe	56 m <sup>2</sup>
✍ Salle informatique/bibliothèque	87 m <sup>2</sup>
✍ Bureau	16 m <sup>2</sup>
✍ Sanitaires	46 m <sup>2</sup>
✍ Préau fermé	56 m <sup>2</sup>
✍ Couloir et rangements	46 m <sup>2</sup>

### Au rez de chaussée

✍ Salle d'activités	150m <sup>2</sup>
✍ Salle garderie	18 m <sup>2</sup>
✍ Sanitaires	22 m <sup>2</sup>
✍ Rangements	30 m <sup>2</sup>
✍ Préau couvert	170 m <sup>2</sup>



### Rénovation du bâtiment existant

- ✍ Salle à l'étage
- ✍ Escalier de secours extérieur
- ✍ Montée d'escalier pour accès à la classe
- ✍ Peinture couloir et changement de fenêtres
- ✍ Thermostat de régulation sur les radiateurs des classes
- ✍ Evier dans les classes
- ✍ Prise informatique dans les classes pour une mise en réseau

### Durée des travaux

1 an pour l'ensemble des travaux et quelques semaines pour les finitions.....

Et pari tenu..... la rentrée scolaire s'est effectuée dans les nouveaux locaux le lundi 4 septembre.



## Coût de l'opération

📖	Bâtiment	872 503 €
📖	Mobilier intérieur	8 528 €
📖	Missions diverses	136 907 €
📖	Abords des écoles	278 042 €
		-----
	<b>Total</b>	<b>1 295 980 €</b>

## Répartition suivant les différents lots

✍	Maitre d'œuvre	IRCO architecture • G. COTTAZ-CORDIER	96 484 €
✍	BET fluides / thermique	Cabinet THEVENET	10 166 €
✍	BET structure	RBS	12 677 €
✍	Economiste	D. TRUFINET	7 176 €
✍	Coordination SPS	ELYFEC	3 659 €
✍	Contrôle technique	APAVE	6 745 €
		-----	
	<b>TOTAL</b>		<b>136 907 €</b>

## Entreprises

✍	Gros œuvre	Majolane construction	464 358 €
✍	Charpente, couverture, zinguerie	Charpentiers de SONNAY	56 019 €
✍	Menuiserie bois	TINENA	32 926 €
✍	Doublage, cloison, peinture	FORISSIER	56 033 €
✍	Carrelage	SIAUX	26 253 €
✍	Plafonds suspendus	DECO SERVICE	18 008 €
✍	Sols minces	CLEMENT DECOR	6 077 €
✍	Chauffage, VMC, plomberie	PELLET	46 148 €
✍	Electricité	GRP ELEC	48 396 €
✍	Menuiserie alu	BONIN	118 285 €
		-----	
	<b>TOTAL</b>		<b>872 503 €</b>

## Abords

✍	Gros œuvre	ROMET	237 524 €
✍	Electricité	ELSI	8 716 €
✍	Clôtures	ESPACS	30 898 €
✍	Coordination SPS	ELYFEC	904 €
		-----	
	<b>TOTAL</b>		<b>278 042 €</b>

## Financement

📖	Subvention du Conseil Général	235 500 €
📖	Subvention de l'état	103 022 €
📖	Emprunt	700 000 €
📖	Budget communal	257 458 €
		-----
		<b>1 295 980 €</b>







# INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

## C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale

### Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération du Pays Viennois ( P L I E )

Le PLIE fédère un ensemble de partenaires mobilisés sur le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : l'année 2005 a permis à environ 50% des bénéficiaires du PLIE sortant du dispositif, d'accéder à un CDI ou à un CDD de plus de 6 mois. (cf., le journal plie)

#### Pourquoi un PLIE sur le territoire du Pays Viennois ?

C'est un outil partenarial permettant la mise en œuvre d'une politique territoriale en direction des personnes en difficulté pour accéder à l'emploi durable.

Il s'est constitué dans le cadre de la convention thématique « développement économique et accès à l'emploi » du contrat de ville de l'Agglomération du Pays Viennois, dont le contrat a été signé le 3 juillet 2000

Le PLIE de l'Agglomération Viennoise a compétence pour intervenir sur l'ensemble des 18 communes de la CAPV, ainsi que sur la commune de Sainte Colombe

Il est financé par le Fond Social Européen en contrepartie notamment des apports des collectivités territoriales et de l'Etat sous certaines conditions

#### Comment intégrer le PLIE ?

##### 1 / Vous êtes Demandeur d'Emploi

Pour bénéficier d'un accompagnement individuel, il faut résider sur le territoire du PLIE et répondre à un des critères suivants :

- Demandeur d'emploi de longue durée
- Jeune de moins de 26 ans sans qualification ni expérience professionnelle
- Bénéficiaire du RMI ou minima sociaux
- Personne reconnue travailleur handicapé, parent isolé, primo arrivant

##### 2 / Vous êtes Artisan, Chef d'entreprise, Chef du personnel

En lien avec le service public de l'emploi et les collectivités territoriales, le PLIE est au service des entreprises locales pour le placement et le maintien dans l'emploi de ses bénéficiaires.

**Siège social : PLIE CAPV Espace St Germain BP 263 38217 VIENNE Cedex**

tél. : 04 74 53 21 82

Fax : 04 74 52 22 16

Mail : plie-vienne@wanadoo.fr

### Télé-alarme : Baisse du tarif

Par un courrier du 5 octobre nous avons été informés, par le Président de la Communauté d'Agglomération, que le conseil communautaire de la CAPV a voté à l'unanimité la baisse de un euro par mois pour chaque télé-transmetteur du tarif de location appliqué aux 95 communes ou ccas partenaires du service télé-alarme.

Le nouveau tarif, appliqué dès le **1<sup>o</sup> JANVIER 2007** sera, pour les communes de la CAPV et de l'Isère de:

**31 euros / abonné / mois**

### Repas des aînés

Le repas offert aux aînés par la commune est prévu le **dimanche 11 février 2007.**

Comme les années précédentes, les personnes de plus de 75 ans qui le souhaitent et qui ne participeront pas au repas, pourront bénéficier d'un colis de Noël, porté à domicile par un élu de leur quartier, la première quinzaine de décembre.



## Tarifification Sociale CAPV

Lors d'une réunion, sur l'initiative de la CAPV, dont l'ordre du jour était « **transport & tarification sociale** », ont été abordées les modalités relatives à la tarification sociale, les pratiques actuelles de délivrance des titres sociaux aux usagers des lignes de transport de la CAPV.

Le cadre général et les procédures applicables en la matière afin de veiller à l'égalité de traitement des bénéficiaires ont été précisés.

### Rappel du cadre général :

- La CAPV, en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports délibère et fixe annuellement le prix de l'abonnement mensuel AZUR (bus PASS)

- La tarification sociale est applicable sur l'ensemble des lignes de transport de la CAPV (réseau urbain du SUV et autres lignes régulières), sauf service TADEO (ticket 1 trajet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 = 1.50 euro)
- Les tarifs sociaux ne sont accordés que sur des critères de ressources en fonction d'un barème réactualisé chaque année.

L'attribution des droits à la tarification sociale relève uniquement des CCAS des 18 communes de la CAPV : Après examen des droits et en fonction des ressources le CCAS délivre une carte nominative, valable un an à compter de la date de sa délivrance.

Tous les mois, le bénéficiaire se rend avec sa carte à l'agence SUV afin de s'acquitter du cou-

pon de l'abonnement mensuel AZUR depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, un seul tarif est applicable :

**abonnement mensuel AZUR à 8 euro au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2006**

### **\*\*\*\*\* La carte gratuite \*\*\*\*\***

La carte gratuite constitue une exception qui perdure afin de ne pas léser ceux qui en disposaient.

Elle ne peut être attribuée à un nouvel usager des transports, quel que soit son âge.

La liste des bénéficiaires est nominative et limitée à ces seules personnes

## O.P.A.H

Communiqué de URBANIS (conseil en amélioration du cadre de vie)

### **Bientôt des aides financières pour réaliser vos travaux**

Jusqu'en septembre 2006, une étude lancée par la CAPV va être conduite par le cabinet URBANIS sur l'ensemble des communes du Pays Viennois.

L'objectif est d'estimer l'état des habitations et la volonté de leurs propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration ( chauffage, électricité, plomberie, fenêtres, assainissement..).

Cette étude pourrait déboucher en début d'année prochaine sur la mise en place

d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, visant à aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux dans leurs logements.

Les personnes concernées par ces aides sont les propriétaires occupants, les propriétaires louant des logements, et les propriétaires de bâtiments ( granges..) souhaitant les transformer en logement.

Si vous envisagez de réaliser des travaux dans votre logement ou dans un logement que vous louez, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître en Mairie et recevoir les premières informations concernant cette opération ;



**Lundi 23 octobre 2006** , une soixantaine de chuzellois a participé à la collecte de sang organisée par l'Etablissement Français du Sang (site de Lyon): tous les donneurs n'ont pas été prélevés, mais quatre nouvelles personnes font désormais parti de la chaîne de solidarité reliant donneur à receveur.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite de cette opération.

Site : [www.rhonealpes.donusang.net](http://www.rhonealpes.donusang.net)



## Environnement

### Pollution visuelle....

La commune de Chuzelles, comme beaucoup d'autres, fait des efforts pour conserver un bel et propre environnement avec un paysage agréable à regarder voire admirer par tous.

Lors de journées de nettoyage, nous recevons l'aide des enfants qui tout en nous donnant « un petit coup de main » prennent conscience de la nécessité de protéger notre campagne.

Les adultes et les propriétaires devraient également y penser et agir également en ce sens surtout avant d'accorder des autorisations

de mise en place de panneaux publicitaires sur leur terrain.

Si l'on considère le nombre de commerces et d'activités sur chaque commune de la Vallée de la Sévenne, voire plus loin, on risque très certainement de faire ressembler notre Route Départementale n°36 à certaines routes nationales.

Ce n'est plus de la publicité, c'est de la pollution visuelle.

Notre commune et nos enfants comptent sur vous pour veiller aux dérapages.

### Ruisseau de l'Abereau

Afin de traiter au mieux et de solutionner les problèmes causés par l'Abereau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné a fait réaliser en 2006 par un cabinet spécialisé, une étude géomorphologique de ruissellement.

Ce dossier a été remis courant octobre aux trois communes concernées ; Serpaize, Villette de Vienne et Chuzelles.

Mi décembre, une réunion avec tous les acteurs de ce dossier est prévue, aux fins de programmation des travaux, de désignation des maîtres d'ouvrage et maître d'oeuvre et d'élaboration du plan de financement.

Ce dossier est consultable en mairie. Nous soumettrons au Syndicat des 4 vallées toutes remarques, observations ou préconisations qui seront faites.



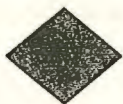
### L'HIVER ARRIVE....

Avez-vous pensé à isoler du gel vos compteurs d'eau et vos canalisations ? Outre le prix d'une casse voire de dégâts, vous risquez d'être privé d'eau pendant un certain temps.



Pensez également aux ramonages des cheminées et à l'entretien de vos appareils de chauffage pour éviter tout incendie ou asphyxie. Conserver vos attestations de ramonages.





## PÊLE - MELE

### Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97  
Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : [mairie-chuzelles@wanadoo.fr](mailto:mairie-chuzelles@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.mairie-chuzelles.fr](http://www.mairie-chuzelles.fr)

#### Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30  
Mercredi : 10h00 – 11h30  
Vendredi : 16h00 – 19h00

### Recensement

Tous les jeunes gens sont tenus de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire de leurs 16 ans.

Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer...)

Il suffit de se présenter en mairie muni du livret de famille des parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette inscription peut se faire soit par l'intéressé(e) ou soit par le parent responsable de celui-ci.

Cette démarche permet :

- l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ( permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP....
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- l'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.

### Agenda des manifestations

#### novembre 2006

- 5 Repas – Chorale "La Clé des chants"
- 11 Commémoration
- 12 Après-midi détente – AFR
- 17 Beaujolais – FCS
- 19 Choucroute - Trait d'Union
- 26 Boudin – ABC boules

#### décembre 2006

- 02 Marché de Noël
- 03 Saucisson de couenne – FNACA
- 23 Père Noël aux écoles

#### janvier 2007

- 06 Vœux de la municipalité
- 07 AG – Gym volontaire
- 12 AG – AFR
- 21 AG – Saint-Vincent Chuzelles
- 26 AG – Chuzelles, Histoire et Patrimoine
- 28 Loto – Sou des écoles

### Inscription sur les listes électorales

**En 2007 les français seront appelés à voter pour les élections présidentielles (22 avril et 6 mai ) puis législatives (10 et 17 juin).**

Pour pouvoir voter en 2007 il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 décembre 2006.

Les inscriptions peuvent se faire toute l'année aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Vous êtes concernés si vous avez 18 ans avant le 28 février 2007 ou si vous avez changé de domicile et si vous êtes de nationalité française.

Les personnes qui s'inscrivent doivent se munir de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif récent de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer...)



## Paroisse Ste Blandine des deux Vallées

Après le départ de Thierry Mollard et Pierre Bayle, envoyés en mission en Savoie, près de l'abbaye de Tamié, nous avons accueilli Michel Buisson, nommé prêtre modérateur de la paroisse Ste Blandine des deux Vallées le 10 Septembre 2006.

La paroisse regroupe 6 « clochers » : Chasse, Seyssuel ( Vallée du Rhône) Villette, Chuzelles, Serpaize et Luzinay ( Vallée de « la Sévenne »)

Le prêtre est en résidence à la cure de Chasse, rue de la République. Ses responsabilités diocésaines l'obligent à se déplacer souvent à Grenoble... Il faut laisser un message sur son répondeur, si vous ne pouvez pas le joindre rapidement.

Téléphone : 04 78 73 06 04

Deux diacres habitent sur la paroisse :

Gérard Légiardi à Seyssuel et Gérard Trémouilhac à Villette.

Vous pouvez les contacter par courrier ou téléphone :

G.Légiardi : « les cannes » 38200 Seyssuel –  
allo : 04 74 85 56 66

G.Tremouilhac : « chemin de l'oie » 38200  
Villette de Vienne - allo : 04 74 57 06 29

La maison paroissiale est à Chuzelles, en face de l'église.

Une permanence est assurée le samedi matin de 10heures à 12heures.

Pour tous renseignements et inscriptions souhaités, vous pourrez rencontrer quelqu'un.

Téléphone : 04 74 57 91 27

Une équipe réfléchit à une (ré)organisation pratique de la vie paroissiale.

Les célébrations dominicales dans la paroisse pour cette année 2006-2007 ont lieu le samedi soir et le dimanche matin :

- **le samedi à 18h30** en alternance dans l'un des villages de la Sévenne en suivant l'ordre : Villette - Chuzelles – Serpaize – Luzinay
- **le dimanche à 10 heures** en alternance à Chasse les semaines paires ( semaines 48,50,52...) et à Seyssuel les semaines impaires (semaines 49,51...)

Il est conseillé de consulter les tableaux à l'entrée de chaque église, pour les dimanches « ordinaires » et les grandes fêtes.

L'équipe paroissiale.

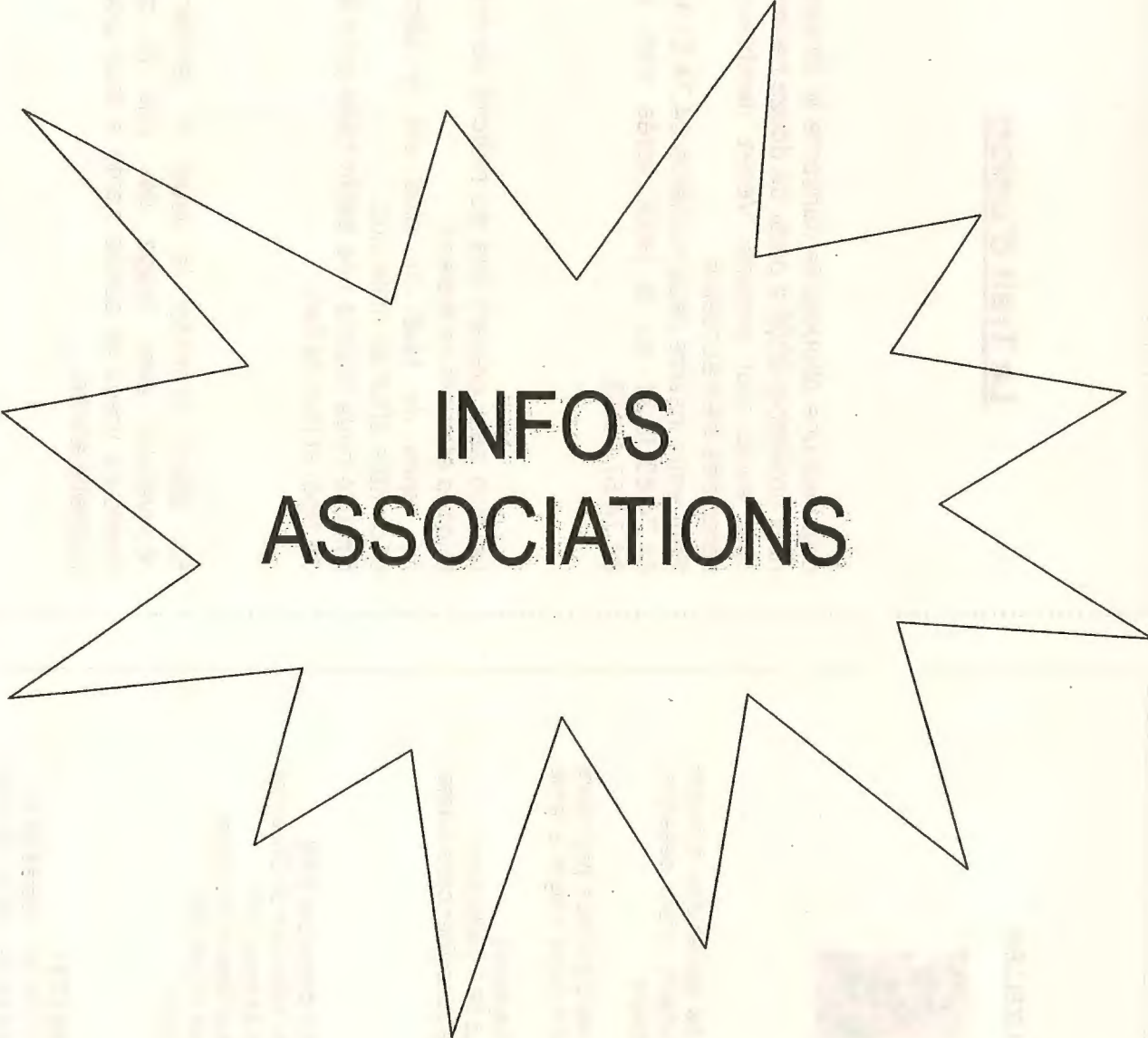
**Les vœux de la municipalité auront**

**lieu le :**

**Samedi 06 janvier 2007**

**à 17h00 au Mille club.**





# INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.





## Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES



Bonjour à tous,

L'école de musique a repris ses activités avec une quarantaine d'inscrits dans ses différentes classes de Solfège et d'instruments : piano classique, piano jazz, guitare, clarinette, flûte, saxophone et batterie.

Les très jeunes enfants (à partir de 5 ans) sont les bienvenus pour leurs premiers pas en musique avec le maintien de l'éveil musical malgré le faible effectif.

Les cours sont le mercredi de 14 h 00 à 14 h 45 (à Seyssuel).

Le coût est de 40 € par trimestre pour un enfant, plus 58 € d'adhésion.

Nous faisons appel à de nouveaux inscrits afin de consolider cette classe, pour le bonheur des petits et des grands.

Les prochaines manifestations annuelles :

- |                             |                                  |
|-----------------------------|----------------------------------|
| ❖ concert de Noël 2006      | samedi 9 décembre 2006           |
|                             | Salle du Mille Club de Chuzelles |
| ❖ Concert de printemps 2007 | samedi 24 mars 2007              |
|                             | Salle des fêtes de Seyssuel      |
| ❖ Auditions de fin d'année  | mercredi 20 juin 2007            |
|                             | à Seyssuel                       |

Musicalement votre

Cyrille SAVOI	Tel. : 06 08 66 10 31
Thierry HAMAIDE	Tel. : 04 74 31 75 36 - (après 20 h)
Murielle GAVIOT-BLANC	Tél. : 04 74 85 84 28 - 06 10 19 38 65

## Le Trait d'union,

organise une choucroute dansante le dimanche dix neuf novembre 2006 à partir de douze heures. Vingt cinq euros tout compris. Venez nombreux, vous serez très bien accueillis.

Pour vous inscrire deux numéros 04.74.57.44.32 ou 04.74.85.38.21 ou le jeudi après midi au club 04.74.57.03.78.

Le club sera présent lors du marché de Noël avec bugnes et confiture maison.

Le repas de Noël du club est le samedi 16 décembre 2006 au mille club.

Ensuite nous faisons une petite halte pour les fêtes de Noël et jour de l'an.

En début d'année le jeudi 4 janvier 2007, réouverture avec tirage des rois et collation, meilleurs vœux et bonne santé à tous pour cette nouvelle année.





# FETE DE NOEL

*Le Père Noël  
vient à l'école de Chuzelles !*

**Le Samedi 23 Décembre**  
**Vers 11h00 - devant l'école**

*Buvette, vin chaud,...*

**La F.N.A.C.A invite les Chuzellois(es),**

**Le dimanche 3 décembre au mille club à leur matinée  
Saucisson de couenne, à déguster sur place  
ou à emporter de 9h à 12h30.**

-----  
**Et vous donne rendez vous le dimanche 28 janvier 2007  
à leur matinée boudin  
place du village de Seyssuel de 8h30 à 12h30.**



# **Chorale**

## **"La Clé des Chants"**

Malgré ses 28 années d'existence, « La Clé des Chants » reste toujours très active. Après notre concert du 7 Avril dernier donné en collaboration avec la maîtrise de Givors placée sous la direction de Pierre Vallin et Patrick Mange, nous avons pu retrouver nos amis de « La Clé des Chants de Chaligny » lors d'une rencontre amicale à Nuits Saint Georges le 30 Avril.

Nous avons également participé à la Fête de la Musique le 21 Juin à Communay avec la chorale locale dont le Chef de Chœur n'est autre que Cécilia Kujawa choriste à Chuzelles.  
A quand une grande Fête de la Musique à Chuzelles ?

Après des vacances bien méritées, nous avons retrouvé le chemin de la salle de répétition dès le 7 Septembre et avons organisé un week-end de travail à Dolomieu les 30 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre. Nous avons été hébergés dans un cadre magnifique appartenant à la ville de Saint-Fons et géré par le Club Léo Lagrange. Le samedi après-midi a été consacré à l'apprentissage d'une œuvre dédiée aux Canuts lyonnais, œuvre que nous donnerons avec d'autres chorales appartenant à l'Association Musicale Populaire, ainsi qu'un Orchestre symphonique, des récitants,... bref, tout un programme.

Le reste du week-end nous a permis de travailler, toujours dans la convivialité et la bonne humeur, quelques chants de notre répertoire que nous ajouterons très prochainement à la maquette de notre CD souvenir qui devrait voir le jour dans le courant du premier semestre 2007.

Nous préparons activement notre repas annuel du 5 Novembre au Mille-Club et envisageons également une participation au marché de Noël sous la forme d'un stand où vous pourrez notamment parcourir quelques albums photos retraçant nos 28 ans de bons et loyaux services !

N'hésitez plus à venir nous rejoindre.  
Répétition le jeudi de 20h15 à 22h00 aux Poletières

## **sévenne environnement**

**Vous êtes soucieux de la préservation de notre environnement et de votre cadre de vie dans la vallée de la Sévenne, alors venez confronter vos idées et découvrir notre action lors de notre**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**vendredi 24 novembre 2006**

**20h30 salle des fêtes de Vilette de Vienne**

**Venez nombreux**



## *Chuzelles, Histoire & Patrimoine*

**Vendredi 8 décembre**

**à partir de 18h00**



**ILLUMINATION DE LA**



**CHAPELLE St MAXIME**

**Venez nombreux, un vin ou un chocolat chaud, vous aideront à affronter le froid....**



**MARCHE DE NOEL 2006**

**CHUZELLES**

**TELETHON**

**18h45**

**spectacle  
« Au fil et  
à Mesure »**

**19h30**

**arrivée  
du père  
Noël**

**ARTISANAT  
RESTAURATION**

**Samedi 2 décembre 2006**

**17h00 – 22h00 au centre village**



1 4000 - 55400 50 caupre - 00400  
250000 5 000000 5000



CHUZELLES

AVANCHE DE MOER 5000

1 4000 - 55400 50 caupre - 00400  
250000 5 000000 5000

CHUZELLES



INVILION DE TV

00000 40000

AVANCHE DE MOER 5000

Bulletin tiré à 850 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 86 Dépôt légal - Octobre 2006